

GUIDE du TRI

Collecte en porte à porte

➡ Trier,
c'est nous permettre de recycler !





TRI SÉLECTIF

- Récupérez vos sacs à l'accueil de votre mairie
- Déposez votre sac de tri au lieu de dépôt habituel

• Déchets acceptés



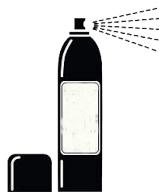
Emballages carton



Emballages papier



Briques alimentaires



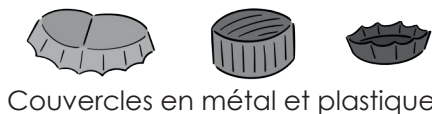
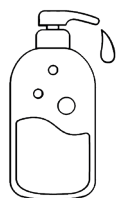
Aérosols



Emballages en métal et alu



Bouteilles et flacons en plastique



Couvercles en métal et plastique



Pots de yaourt, tubes dentifrice, mouchoirs, barquettes polystyrène, compotes à boire, boîtes d'oeufs en plastique, masques...



Le saviez-vous ?



Le fabricant participe à la valorisation des emballages.
N'INDIQUE PAS QU'UN PRODUIT EST RECYCLABLE



Emballage recyclable



Emballage recyclable, associé à une consigne de tri

>>> Un doute ? consultez le guide www.consignesdetri.fr



VERRE



COMPOST



Bouchons, couvercles,
vaisselle, ampoules

En vrac, pas en sac !
Bien vidés, pas lavés !
A déposer dans les points d'apport
volontaire dans votre commune

Quelques exemples de déchets à composter



Terre de Provence vous propose de
faire l'acquisition d'un composteur
individuel : contactez nous !



ORDURES MÉNAGÈRES

Gants, masques, couches...



Jetez vos sacs FERMÉS, dans les conteneurs ou votre lieu de dépôt
habituel.



Les masques sont à déposer dans le sac à ordures ménagères

Ne pas déposer de sacs à l'extérieur des conteneurs ou du local

**Vous possédez un bac individuel ?
Pensez à le sortir la veille des jours de collecte**



DÉCHETTERIES

Du lundi au samedi

Été (1^{er} avril au 30 septembre) :
8h30 - 12h / 14h - 17h30

Hiver (1^{er} octobre au 31 mars) :
8h30 - 12h / 13h30 - 17h

**Chateurenard / Noves
Eyragues / Verquières
Maillane / Graveson
Mollégès**

Sur RDV sauf le mardi après-midi
et le jeudi toute la journée

—

Barbentane / Rognonas
Sur RDV tous les jours

Prise de RDV :

➔ <https://rdv-decheterie.fr/>

Plus d'informations :

➔ <http://www.terredeprovence-agglo.com/>

➔ Déchets acceptés

VÉGÉTAUX - ENCOMBRANTS - CARTON - MÉTAL - BOIS - VERRE - GRAVATS -
PILES & BATTERIES - HUILE DE VIDANGE (DE PARTICULIERS) - DÉCHETS DANGEREUX DES
MÉNAGES (DDM), DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



➔ Autres déchets

Médicaments, radiographies : Pharmacies

Bouteilles de gaz : consignées chez le vendeur